



# Projet éolien de Premierfait

Lettre d'information n°2 | Janvier 2025

## Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Nous tenions, au nom de toute l'équipe RWE, à vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 !

Depuis deux ans, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Premierfait. Les études de faisabilité ont démarré début 2024 et vont se terminer courant 2025. Cette deuxième lettre d'information revient sur les études en cours : méthodologie, principaux résultats préliminaires, et planning prévisionnel des prochaines échéances. Les études réalisées par des experts indépendants permettront à l'équipe RWE de proposer un projet adapté au territoire.

Vous pouvez retrouver les actualités et les avancées du projet sur le site Internet [premierfait.projet-eolien.com](http://premierfait.projet-eolien.com) également accessible en scannant le QR code ci dessous.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser.

Bonne lecture !



**Alexis Dewevre, chef de projets éoliens**

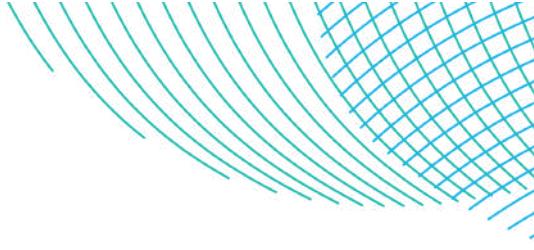
RWE Renouvelables France

[alexis.dewevre@rwe.com](mailto:alexis.dewevre@rwe.com)



## Les étapes à venir





# Premiers résultats de l'étude environnementale

Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet, c'est-à-dire 1 an. Elle permet d'observer les espèces présentes sur la zone d'étude avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser l'impact potentiel du parc. Réalisée par Envol Environnement, l'étude naturaliste a commencé en début d'année 2024, avec l'installation du mât de mesure des vents équipé de micros permettant de mesurer l'activité des chiroptères (chauves-souris).

**L'étude environnementale est bien avancée. Les espèces ont été observées au cours des périodes hivernale, prénuptiale et nuptiale. Nous attendons les résultats des observations pour la période postnuptiale qui s'étend d'Aout à Novembre.**

## Les chauves-souris

En hiver, les chauves-souris hibernent, aucune activité n'a donc été détectée.



Pipistrelle commune  
(S. Bracquart)

**Au printemps, une espèce de chauve-souris a été identifiée.**

Il s'agit de la Pipistrelle commune. Cette espèce de chauve-souris est la plus abondante en Europe ; bien que protégée comme l'ensemble des chauves-souris, elle n'est pas catégorisée comme menacée. Son activité se concentre autour des lisières et des haies.

**En été, c'est à dire la période de mise bas pour les chauves-souris, 4 espèces ont été identifiées.**

La Noctule commune a été identifiée, il s'agit d'une espèce présentant un statut vulnérable. Néanmoins un seul contact a été recensé contre 612 pour la Pipistrelle commune. Tout comme au printemps, la plus forte activité a été observée en lisière de forêt et dans les haies.

## Les oiseaux

**En hiver, 44 espèces d'oiseaux ont été identifiées.**

Le Milan royal est l'espèce observée présentant la plus grande sensibilité au cours de cette saison. Un seul individu a été identifié, en survol de culture.

**A la période prénuptiale (printemps), 63 espèces d'oiseaux ont été identifiées.**

7 espèces de rapaces, non classées comme vulnérables, ont été observées. A cette période, le flux migratoire est considéré faible (12 % des oiseaux). Le projet ne se situe pas sur un axe utilisé par les oiseaux pour se déplacer entre un lieu d'hivernage et de reproduction. Le projet a donc peu d'incidences sur les espèces passagères.

**En été (période nuptiale), 44 espèces d'oiseaux ont été identifiées.**

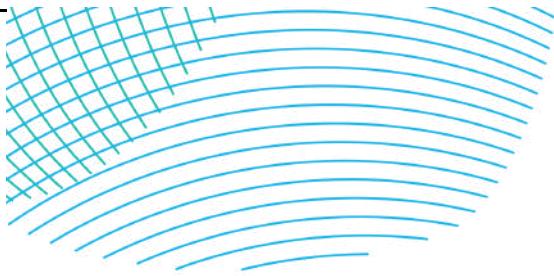
4 espèces, hors rapaces, font l'objet d'une attention particulière car elles présentent des statuts "en danger" ou "en danger critique". Il s'agit du Bruant des roseaux, de la Tourterelle des bois, du Traquet motteux et du Vanneau huppé.



Milan royal  
(T Marchal)



Toutes ces espèces et leurs sensibilités seront prises en compte dans la définition d'une implantation adaptée aux enjeux du projet.



# Lancement des études paysagère et acoustique

## L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études Jacquel & Chatillon. Le but de cette étude est d'assurer une insertion paysagère harmonieuse du projet au sein du territoire. Un carnet de photomontages sera réalisé dans le milieu de l'année 2025 et permettra d'illustrer les différentes situations d'observation du projet depuis des dizaines de points de vue notoires, dans un périmètre allant jusqu'à 25 km du projet ! La pertinence de ces points de vue est inhérente à la prise en compte de deux paramètres principaux : la sensibilité paysagère des éléments constitutifs du territoire vis-à-vis du projet éolien, et leurs relations visuelles avec celui-ci. Cette analyse qualitative concerne les lieux de vie, les structures paysagères, les monuments historiques et sites protégés, ainsi que les axes de communication.

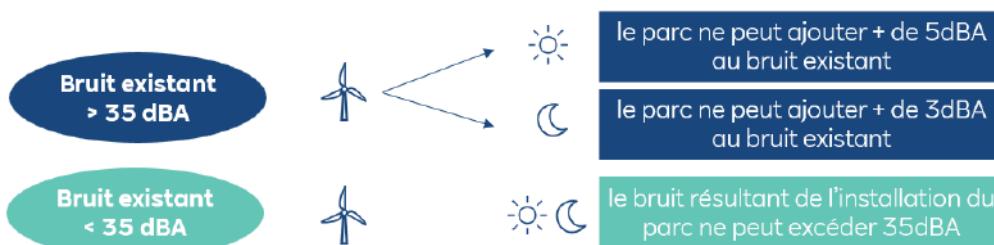
**L'étude paysagère et patrimoniale nous permettra ainsi de définir une implantation qui préserve au mieux les zones présentant des enjeux paysagers majeurs.**

## L'étude acoustique

Le projet éolien est conçu pour ajouter le moins de bruit possible à l'environnement ambiant initial. Ci dessous, vous trouverez une échelle illustrant le bruit produit par une éolienne par rapport à d'autres activités. Réglementairement, une éolienne ne peut être construite à moins de 500m des habitations.



Afin d'évaluer l'impact acoustique du projet, des sonomètres seront installés pendant 5 semaines sur des points d'écoute proches de la zone de projet, dont certains sur la commune de Premierfait. Cette étude a un aspect collaboratif : les sonomètres doivent être posés dans les jardins des habitations les plus proches du projet pour avoir les données les plus pertinentes. En effet, le but est d'assurer que le projet sera conforme à la réglementation (voir schéma ci-dessous) pour garantir un environnement sonore le plus confortable possible pour l'ensemble des riverains.



**L'étude sera lancée en mars-avril 2025.**

**Si vous souhaitez contribuer au développement du projet, contactez-nous par mail : [alexis.deweuvre@rwe.com](mailto:alexis.deweuvre@rwe.com).**  
Nous étudierons la possibilité d'installer un sonomètre chez vous !

## Et après ?

Une fois finalisées, les études nous permettront de proposer une implantation cohérente par rapport aux différentes sensibilités identifiées. Le résultat des études et la description technique du projet seront transmis aux services de l'Etat via un dossier de demande d'autorisation environnementale, et l'instruction du projet pourra démarrer. Sur la base des différents avis des services de l'état (DREAL, DDT, ARS, aviation civile et militaire etc.), le Préfet décidera de délivrer l'autorisation de construire ou non.

# Pourquoi installer des éoliennes à Premierfait ?

## Le réchauffement climatique impacte directement les activités humaines



Augmentation des précipitations et des épisodes climatiques extrêmes



Multiplication des sécheresses et menace sur l'approvisionnement en eau



Perte de biodiversité et des services rendus par nos écosystèmes

**Pour limiter le réchauffement climatique à 2°C, il nous faut réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80%.**

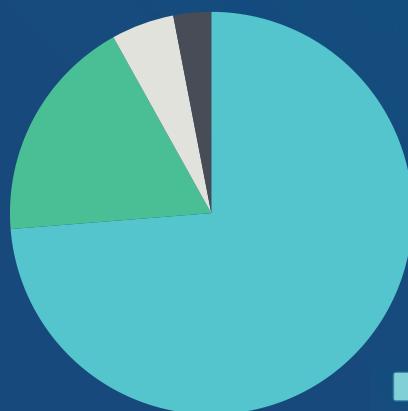
Source : UICN/SDES, 2023

Niveau d'émissions actuel

9,2T équivalent CO2 / habitant en France

Objectif 2°C

2T équivalent CO2 / habitant en France

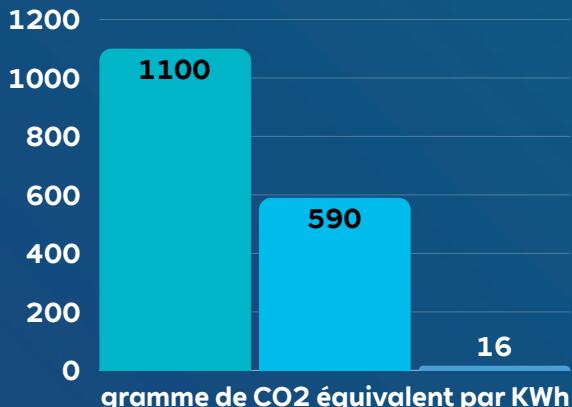


**La production d'énergie est responsable de plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.**

Source : Climate Watch, the World Resource Institute, 2020

**Les éoliennes permettent de limiter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le recours au gaz et au charbon pour produire de l'électricité.**

■ Charbon ■ Gaz ■ Eolien



Source : Rapport RTE, Futurs Energétiques 2050, 2022